

PREFET DE LA DORDOGNE

**ELECTIONS 2014 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 25 JUIN 2014
DES REPRESENTANTS DES MAIRES**

L'an 2014, le 25 juin, en application des articles 11, 12 et 13 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, s'est réunie la commission de recensement et de dépouillement des votes du département de DORDOGNE.

La commission de recensement et de dépouillement des votes de la Préfecture de Dordogne est composée de :

- Monsieur le Préfet ou son représentant, président de la commission,
- Monsieur Joël GADAUD, maire d'Angoisse, **Titulaire**,
 - o Monsieur Joël CONSTANT, maire de Lisle, **Suppléant**,
- Monsieur Bernard GOYER, maire de Saint Martin de Gurson, **Titulaire**,
 - o Monsieur Jean Didier ANDRIEUX, maire de Celles, **Suppléant**,
- Monsieur Pierre SIMON, maire de Cubjac, **Titulaire**,
 - o Monsieur Jean-Luc LAFORCE, maire de Saint Léon sur l'Isle, **Suppléant**,

- Monsieur Bernard VAURIAC, Président de la communauté de communes du Pays de Jumilhac-le-Grand, **Titulaire**,
 - o Madame Marie-Rose VEYSSIERE, Présidente de la communauté de communes du Pays de Villamblard, **Suppléante**,
- Monsieur Michel AUGÉIX, Président de la communauté de communes du Pays Thibérien, **Titulaire**,
 - o Monsieur Michel RAFALOVIC, Président de la communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, **Suppléant**,

- Monsieur Jean-François DIAS, chef du pôle du développement économique et des interventions financières, **Titulaire**,
 - o Madame Marie-Christine SERRE, chef de la mission dotations aux collectivités locales, **Suppléante**,
- Madame Anne-Marie CONEM, adjointe au chef du pôle du développement économique et des interventions financières, **Titulaire**,
 - o Madame Corinne GEYSSON, agent de la mission dotations aux collectivités locales, **Suppléante**.

La commission de recensement a procédé au recensement des enveloppes adressées par correspondance à la préfecture avant le **24 juin 2014 à 16 heures** et au dépouillement des votes correspondants.

Nombre d'électeurs inscrits :		537
Représentant un nombre de voix égal à :		3 814
Nombre d'enveloppes extérieures recensées :		388
Nombre d'enveloppes extérieures non validées (votant n'ayant pas la qualité d'électeur, impossibilité de déterminer l'identité de l'électeur, présence de plusieurs enveloppes intérieures) :		6
Reste nombre de votants :		382
Bulletins nuls :	$35 \times 1 \text{ voix}$ $9 \times 10 \text{ voix}$ $0 \times 100 \text{ voix}$ Total →	125
Bulletins blancs ou enveloppes sans bulletin :	$0 \times 1 \text{ voix}$ $0 \times 10 \text{ voix}$ $0 \times 100 \text{ voix}$ Total →	0
Total des suffrages non exprimés :		125
Décompte suffrages exprimés :		
Nombre de bulletins 1 voix :	1332 X 1	1332
Nombre de bulletins 10 voix :	115 X 10	1150
Nombre de bulletins 100 voix :	4 X 100	400
Total suffrages exprimés :		2882

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS

Liste présentée par l'Union Départementale des Maires :
Tête de liste : Laurent PEREA

Suffrages : 2882

Sont déclarés élus :

Titulaires

PEREA Laurent, maire de St Capraise de Lalinde
BOIDE Thierry, maire de St Géraud de Corps
VAURLAC Bernard, maire de St Jory de Chalais
RIGAUD Jean Marie, maire du Marsac sur l'Isle
ROUSSIE NADAL Pascale, maire de St Privat des Prés
CONSTANT Joël, maire de Lisle
DEBET Gérard, maire de Badefols d'Ans
JOIRET Daniel, maire de St Sauveur de Bergerac
RATINAUD Monique, maire de Brantôme
CHAPELLET Jean Jacques, maire de Thénac

Suppléants

LECOMTE Christian, maire de Champcevinel
GALLOT Christian, maire de St Antoine de Breuilh
ROCHOIR Jean Paul, maire de Prignonrieux
MELKEBEKE Jean François, maire des Lèches
CUBERTAFON Jean Pierre, maire de Lanouaille
LE MAO Daniel, maire d'Antonne et Trigonant
DUBOIS Jean Pierre, maire de Salignac Eyvigues
PORTOLAN Jean Claude, maire de St Laurent des Vignes
MARTY Elisabeth, maire de Saint Astier
MALVAUD Frédéric, maire de St Léon sur Vézère

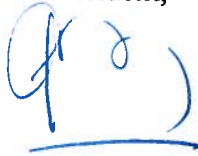
CABRIOL Brigitte, maire de St Barthélémy de Bellegarde
BOUCAUD Christelle, maire d'Agonac
OUISTE Alain, maire de Mareuil-sur-Belle
MAGNE Jean Michel, maire de Chantérac
PROTANO Pascal, maire de Coursac
BETAÏLLE Jérôme, maire d'Eymet
BOUSQUET Dominique, maire de Thenon
DORET Catherine, Adjointe au Maire de Nte Dame de Sanilhac

ROGER Anne, maire de Fanlac
BERNARD Francine, maire d'Etouars
NIQUOT Pierre, maire de Cantillac
ROHART Jean Yves, maire de St Germain du Salembre
LACOSTE Vincent, maire de La Douze
LEGAL Alain, maire de Faux
DURAND Dominique, maire de Tourtoirac
PIERROT Laurence, Adjointe au Maire de St Laurent des Bâtons

CLOTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 25 JUILLET 2014 à 17h25 heures, en double exemplaire, est signé après lecture par le président, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,



Christine DOUARINOU

Le Maire
d'ANGOISSE



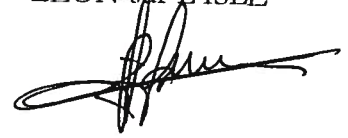
Joël GADAUD

Le Maire de CELLES



Jean-Didier ANDRIEUX

Le Maire de SAINT-
LEON-sur-L'ISLE



Jean-Luc LAFORCE

Monsieur le Président
de la CC du Pays
Thibérien



Michel AUGÉIX

Le secrétaire



Jean-François DIAS

Le secrétaire-adjoint



Corinne GEYSSON

1000
1000

1000

1000

1000

1000

1000